

PRÉAVIS N° 86

AU CONSEIL COMMUNAL

**Crédits supplémentaires 2ème série
au budget 2012**

Demande de crédits supplémentaires de CHF 452'600.-
entièrement compensés

Délégué municipal : M. Claude Uldry

Nyon, le 26 novembre 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément à l'article 129 al. 2 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet deux demandes de crédits supplémentaires totalement compensés pour les objets suivants :

- Sports, manifestations et maintenance : dépenses salariales supplémentaires en lien avec leur nouvelle organisation.
- Travaux et environnement : dépenses supplémentaires en lien avec l'épuration, suite à des changements dans les processus de traitement.
- Défense contre l'incendie : augmentation des soldes versées aux pompiers suite aux nombreuses interventions (inondations des 10 et 11 novembre 2012 notamment).
- Services industriels : charges TVA supplémentaires en lien avec la réduction de la déduction de l'impôt préalable (REDIP).

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de la compétence municipale et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure sur les comptes de l'exercice 2012.

2. Explications de la cause des crédits supplémentaires

Sports, manifestations et maintenance

Dans le cadre de la nouvelle organisation du Service, un collaborateur porté sous la rubrique « 343 – Bâtiments scolaires Nyon-Marens » au budget 2012 a été remplacé en 2012 par un nouvel employé affecté à l'unité comptable « 170 – Service des sports ». Il en résulte un crédit supplémentaire entièrement compensé.

De plus, un poste d'auxiliaire (porté au 170.3012.00 au budget 2012) a été engagé par un contrat fixe en 2012, dont le coût émerge à la rubrique 170.3011.00 aux comptes 2012. Il est donc demandé une réaffectation des montants entre ces deux rubriques.

Travaux et environnement

Compte 460.3114.00

Afin de solutionner le conditionnement des boues (séchage) avant leur incinération, il a été nécessaire de changer pour un adjuvant plus onéreux (aluminium au lieu du fer). Par ailleurs, le traitement des eaux usées avec l'aluminium a changé la composition des boues qui, dès lors, ont dû être déshydratées non pas avec notre installation fixe, mais avec une centrifugeuse louée. Cette modification nous a, par ailleurs, permis d'atteindre le niveau d'eau exigé dans les boues pour les incinérer.

Compte 460.3120.00

Suite à une baisse de rendement de l'épuration à la « STEP Asse », nous avons été amenés à travailler simultanément sur les deux lignes de traitement. Ce mode de fonctionnement a entraîné une consommation d'électricité supplémentaire.

Compte 460.3526.00

La filière de traitement des boues a été entièrement remise en question cette année étant donné qu'elle avait également un impact sur les processus de traitement des eaux usées. Cela eut pour conséquence la production d'une plus grande quantité de boues, d'où des coûts de transport et d'incinération supplémentaires. Par ailleurs, la filière d'incinération de Lausanne fut

NYON · PRÉAVIS N° 86 AU CONSEIL COMMUNAL

hors service (pannes) pendant plusieurs semaines nous obligeant à transporter les boues à l'incinérateur de Posieux (canton de Fribourg), avec, comme conséquence, des dépenses supplémentaires en transport.

Ces dépassements ont pu être compensés par des économies sur différents comptes sur les comptes « 410 – Environnement » et « 460 – Réseaux d'égouts et épuration ».

Défense contre l'incendie

Eu égard aux nombres d'interventions intervenues en 2012 et notamment celles liées au week-end du 10 et 11 novembre 2012, il s'avère nécessaire de demander un crédit supplémentaire afin de pouvoir honorer les soldes des pompiers.

Cette dépense supplémentaire pourra partiellement être compensée par les subsides ECA et par la facturation à des tiers. Le solde sera compensé par une réduction de l'attribution au fonds de réserve.

Services industriels

Le principe veut que la TVA sur les achats puisse être récupérée. Dans certaines situations, notamment lorsque le chiffre d'affaires lié auxdits achats n'est pas soumis à TVA, le droit à la récupération est limité.

Cette situation se présente notamment aux Services industriels pour l'éclairage public. Le montant porté au budget 2012 ne suffira pas à faire face à la réduction de la déduction de l'impôt préalable. Il en résulte la nécessité de demander un crédit supplémentaire de CHF 59'100.00, compensé par une réduction de l'affectation à l'attribution au fonds de réserve.

3. Incidences financières

Les incidences chiffrées de ce qui précède sont les suivantes :

Sports, manifestations et maintenance

170.3011.01 et suivants – Traitements et charges sociales	CHF	115'500.00
170.3011.01 – Traitements	CHF	54'200.00
Dépenses supplémentaires	CHF	169'700.00

Compensées par les diminutions de dépenses aux rubriques suivantes :

343.3011.00 et suivants – Salaires et charges sociales	CHF	- 115'500.00
170.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	- 54'200.00
Compensation proposée	CHF	- 169'700.00

Travaux et environnement

460.3114.00 – Achats matériel d'exploitation	CHF	56'000.00
460.3120.00 – Eau, gaz, électricité	CHF	51'000.00
460.3526.00 – Traitement / élimination boues	CHF	50'000.00
Dépenses supplémentaires	CHF	157'000.00

Ces dépenses supplémentaires sont compensées comme suit :

410.3147.00 – Entretien des cours d'eau	CHF	- 30'000.00
410.3185.00 – Honoraires et frais d'étude	CHF	- 40'000.00
460.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	- 42'000.00
460.3144.00 – Entretien du réseau – évacuation des eaux	CHF	- 45'000.00
Compensation proposée	CHF	- 157'000.00

NYON · PRÉAVIS N° 86 AU CONSEIL COMMUNAL

Défense contre l'incendie

650.3013.00 – Soldes	CHF	66'800.00
----------------------	-----	-----------

Dépenses compensées par :

650.4390.00 – Recettes diverses

650.4511.00 – Subventions sur frais d'exploitation

650.3814.00 – Attribution au fonds de réserve (diminution)

Le tout pour :

CHF	- 66'800.00
-----	-------------

Services industriels

823.3195.00 – TVA préalable non récupérable	CHF	59'100.00
---	-----	-----------

Dépenses compensées par :

823.3819.01 – Attribution au fonds de réserve

CHF	- 59'100.00
-----	-------------

NYON · PRÉAVIS N° 86 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 86 concernant les « crédits supplémentaires 2ème série au budget 2012 »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 169'700.- au Service des Sports, manifestations et maintenance (rubriques 170.3011.01 et suivantes et 170.3011.01), entièrement compensé.
2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 157'000.- au Service des Travaux et environnement (rubriques 460.3114.00, 460.3120.00, 460.3526.00), entièrement compensé.
3. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 66'800.- au Service du feu (rubriques 650.3013.00), entièrement compensé.
4. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 59'100.- aux Services industriels (rubrique 823.3195.00), entièrement compensé.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 novembre 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Vice-présidente :

Le Secrétaire :

E. Ruey-Ray



C. Gobat

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Claude Uldry
Date	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN